

RCS : SALON DE PROVENCE

Code greffe : 1304

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SALON DE PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 00049

Numéro SIREN : 892 783 457

Nom ou dénomination : A&B GENIE CIVIL

Ce dépôt a été enregistré le 02/02/2021 sous le numéro de dépôt 728

**A&B GENIE CIVIL**  
**Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros**  
**Siège social : 36 Impasse Guy de Maupassant**  
**13300 SALON DE PROVENCE**  
**RCS SALON DE PROVENCE 892 783 457**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**  
**DU 2 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt et un,  
Le deux février,

Les associés de la société A&B GENIE CIVIL se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 36, Impasse Guy de Maupassant 13300 SALON DE PROVENCE, sur convocation régulière du Président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean GUITTARD, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Céline BELOTTI, est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents possèdent 10.000 actions sur les 10.000 actions ayant le droit de vote.

La Présidente de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Rémunération du Président

Puis la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

GC SG

## PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que le Président, Monsieur Jean GUITTARD, ne percevra aucune rémunération pour ses fonctions de Président de la société pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021.

L'Assemblée Générale rappelle que le Président peut se faire rembourser, sur présentation de justificatifs, ses frais de déplacements et de représentation de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président  
Monsieur Jean GUITTARD

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

La secrétaire  
Madame Céline BELOTTI

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large, circular loop at the top and a long horizontal stroke extending to the right.